AR Prefecture

047-214700049-20261006-2026_100-DE
Reçu le 16/10/2026

Département

Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la réunion : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 23
MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de convocation : 29 septembre 2026

Étaient absents : 4
Martine CHASSAGNE, Ahmed ABBASSI, Andreia FRANCO, Cidalia BARRADAS VALERIO

Objet de la délibération

FINANCES
-
Affectation des résultats 2025

Pouvoirs de vote : 2
Martine CHASSAGNE à Henri NEBLE
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN

Secrétaire de séance : Jeanne BOUCHERES

Assistaient à la séance :
Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

ΦΦΦΦΦΦΦ

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Maire, après avoir approuvé :

AR Prefecture
047-214700049-20261006-2026_100-DE
Reçu le 16/10/2026

- le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 par délibération n° 2026-04 du 24 février 2026 et il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadres signée entre Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, dont l'enfouissement des réseaux aérien de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

- affectation anticipée des résultats 2025 par délibération n° 2026-05 du 24 février 2026.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de délibérer l'affectation des résultats 2025 sans anticipation,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

CONSTATANT, pour rappel, que le CFU fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de	893 679.98 €
Un excédent reporté de	2 472 119.92 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 365 799.90 €
Un déficit d'investissement de	1 334 050.96 €
Un excédent des Restes à réaliser	25 523.00 €
Soit un besoin de financement de	1 308 527.96 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

25 pour : Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE (et par procuration Martine CHASSAGNE), Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN (et par procuration Andreia FRANCO), Thierry BORDIN, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ
1 abstention : Nicole MOSCHION

AR Prefecture

047-214700049-20261006-2026_100-DE
Reçu le 16/10/2026

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	3 365 799.90 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	1 308 527.96 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 057 271.94 €

Le Maire,
Christian GIRARDI

Le secrétaire de séance,
Jeanne BOUCHERES

MAIRIE D'AIGUILLON
47190

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compte de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr